

Synthèse du Schéma départemental des solidarités sociales

Une version synthétique du schéma

1 documents

Publié le 06/12/2022 -





Conseil départemental du Gard

- Lundi au vendredi Hôtel du Conseil départemental : de 8h00 à 17h00 Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9

<u>04 66 76 76 76</u>